



## refus de communication d'adresse

Par **lechevallier**, le **17/06/2010** à **12:09**

Bonjour,

Mon ex concubin refuse de me communiquer sa nouvelle adresse bien qu'il doit me verser une pension alimentaire.

Ais-je l'obligation de lui confier ma fille

Par **louloute59**, le **22/06/2010** à **14:13**

Si le jugement le contraint de vous communiquer son adresse en cas de déménagement et qu'il ne le fait pas, vous pouvez le signaler auprès des services judiciaires compétents et auprès de votre avocat.

Na pas lui confier votre fille peut jouer en votre défaveur mais mieux vaut consulter un avocat dans une maison de l'avocat avant de faire tte action.